

Demande de garantie de prise en charge des coûts

Qui peut demander une aide financière (une garantie de prise en charge des frais) ?

1. **Vétérinaires, cliniques vétérinaires et professionnels de la médecine vétérinaire complémentaire**
2. **Organisations ayant une structure claire, par exemple les refuges pour animaux, les centres de soins, les pensions pour animaux, les organisations de protection des animaux, etc.**

Les demandes privées ne peuvent pas être prises en compte !

Remarque importante: nous ne pouvons pas prendre en charge les demandes concernant des prestations déjà effectuées.

1. informations sur l'animal

Espèce / Race / Numéro de puce / Nom / Date de naissance / Couleur

Castré ?

Oui Non

2. informations sur le détenteur de l'animal

Nom / Lieu de résidence

Une aide a-t-elle déjà été demandée ? (par ex. auprès d'organisations, de fondations)

Oui Non Inconnu

3. évaluation vétérinaire (pertinente pour la décision de la fondation)

Diagnostic / résultat clinique (bref) :

Traitement/mesure prévu(e) :

Opération

Thérapie médicamenteuse

Laboratoire

Imagerie diagnostique

Moyens auxiliaires

Autres

Institution traitante (vétérinaire, spécialiste clinique

vétérinaire, etc.) pour la délivrance d'une garantie de prise en charge :

Institution

Personne responsable

Adresse

Téléphone

E-Mail

Prévisions / chances de succès :

Très bon Bon Limité Pas clair

Coût total estimé, TVA comprise (y compris la médication, le suivi, etc.)

CHF

Votre demande, TVA incluse

CHF

Le formulaire doit être envoyé par des vétérinaires, des cliniques vétérinaires, des spécialistes en médecine vétérinaire complémentaire ou des organisations dotées d'une structure claire, par exemple des refuges pour animaux, des sanctuaires, des fermes pour animaux, des pensions pour animaux, des organisations de protection des animaux, etc.